



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

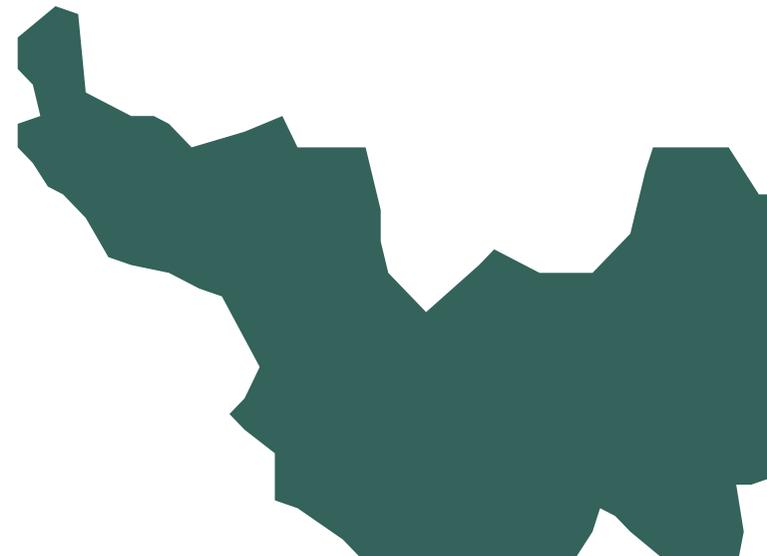
Livret d'accueil des personnels



**Rentrée
2021**



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Éditorial



Michel SANZ

Vice-recteur
Chef du service de
l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Bienvenue !

Ce livret d'accueil vise à accompagner vos premiers pas dans les collectivités d'Outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Comme vous le savez, en termes d'organisation de l'Éducation nationale, Saint-Barthélemy et Saint-Martin font complètement partie de la Région académique Guadeloupe et, de ce fait, nous mettons en œuvre la politique éducative telle qu'elle est définie dans le projet d'académie 2020-2023.

Pour autant, les singularités de ces deux territoires, particulièrement à Saint-Martin, nous amènent à décliner la politique éducative académique pour mieux les prendre en compte et répondre ainsi, en nous appuyant sur des indicateurs incontestables, aux besoins spécifiques des élèves.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil une présentation générale de ces deux territoires, l'organisation de l'éducation nationale locale, des informations pratiques et une multitude d'indications et de ressources afin de vous accompagner au mieux dans votre nouvelle installation.

Les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont riches de cultures et de traditions séculaires qui sont autant de leviers à actionner dans vos pratiques professionnelles quotidiennes et ce, en faveur de la réussite éducative de tous les élèves.

Le service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (SENIDN) mettra tout en œuvre pour faciliter votre intégration dans cette organisation particulière en espérant que ce livret d'accueil y contribuera.

Michel SANZ,
Vice-recteur

Sommaire

Comprendre le contexte territorial

5

Comprendre le SENIDN

12

Comprendre D'PASS

17

Les indicateurs clés

15

Informations pratiques

19

Annuaire

28

Les établissements scolaires

18

Comprendre le contexte territorial



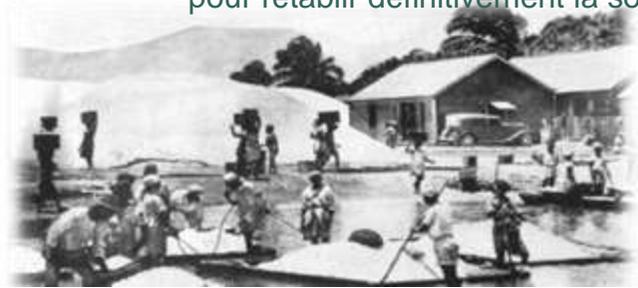
Saint-Martin est une île caribéenne, située à 250 km au nord de la Guadeloupe, un micro-territoire d'une superficie de moins de 90 km². L'île de Saint-Martin est le plus petit territoire au monde séparé par une frontière internationale : Sint-Maarten au sud et Saint-Martin au nord. La partie « hollandaise » est un des quatre pays qui forment le Royaume des Pays-Bas (avec Aruba, Curaçao et les Pays-Bas). Territoire autonome, Sint-Maarten est administré par un gouvernement local dirigé par un premier ministre. C'est un territoire (PTOM) d'un état membre situé hors de l'Union européenne. La partie française est une collectivité d'Outre-mer (COM), régit par l'article 74 de la constitution française : ce statut regroupe l'essentiel des compétences d'une commune, d'un département et d'une région. La COM de Saint-Martin est membre de l'Union européenne au même titre que tous les territoires de la République française.

La population précolombienne était essentiellement constituée des peuples Caribes, Ciboneys et Arawak qui dénommèrent l'île « Oualichi » *L'île aux femmes*, puis « Soualiga » *Terre de sel*, qui deviendra le nom du troisième collège de l'île.

Saint-Martin est un territoire français depuis le 17^{ème} siècle, bien avant de nombreuses régions de l'Hexagone (Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon et la Corse entre autres).

Le traité dit *de Concordia*, du 23 mars 1648, toujours en vigueur, organise le partage de Saint-Martin entre la France et la Hollande et assure une libre circulation des biens et des personnes. Il implique aussi une obligation d'entraide entre les deux parties de l'île.

Au XVIII^{ème} siècle, malgré ce traité, la partie française sera souvent occupée et il faudra attendre le traité de Paris signé en 1816 pour rétablir définitivement la souveraineté française et faire de Saint-Martin une dépendance de la Guadeloupe.



Entre 1624 et 1960, soit plus de 300 ans, la partie française n'a jamais dépassé les 4000 habitants. En 1980, 8000 habitants sont recensés à Saint-Martin. La population y sera multipliée par 4 en 10 ans : en 1990, elle s'élevait à près de 30 000 habitants. Depuis, elle évolue sensiblement pour atteindre officiellement environ 35 000 habitants en 2021.

De 1962 à 2007, les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy constituent le 3e arrondissement de la Guadeloupe. Ce sont administrativement : « les îles du Nord ».

La langue vernaculaire de ce territoire est l'anglais.

La langue française est pratiquée essentiellement dans les institutions publiques.

En effet, depuis des siècles, les populations saint-martinoises sont anglophones.

Depuis quelques décennies, outre l'anglais et le français, d'autres langues apparaissent dans les classes d'école : l'espagnol et créole haïtien ont pris une place importante dans la diversification culturelle de l'île et donc linguistique.

Cette situation linguistique – unique en France – est un atout sociétal : non seulement les langues de nos élèves sont des langues internationales à fort potentiel, mais en plus elles contribuent à un enrichissement culturel indéniable de l'ensemble des communautés éducatives.

Le multilinguisme est également un défi pédagogique pour chacun d'entre nous. Il implique une remise en question de ses pratiques professionnelles car l'allophonie scolaire est une réalité dans toutes les classes des établissements scolaires de Saint-Martin, constituant ainsi une généralisation des méthodes d'apprentissage adaptées, à tous les niveaux de la scolarité.

Autre fait important à considérer, Saint-Martin connaît une certaine paupérisation d'une partie de la population. Aggravée par le passage du cyclone Irma en 2017, la situation précaire de nombreuses familles a également un impact sur la réussite des élèves : fracture numérique importante, accessibilité relative à la culture livresque, conditions de vie difficiles, quartiers défavorisés, ... Saint-Martin recense deux *Quartiers prioritaires de la ville* (QPV) – Sandy-Ground et Quartier d'Orléans – et l'éducation nationale a classé deux zones en éducation prioritaire où plus de 80% des écoliers de l'île y sont scolarisés.

Ici, pas plus qu'ailleurs, mais différemment établis, les défis à relever sont importants et nous devons tous, chacun à notre niveau, dépasser les déterminismes. C'est le fil rouge de la déclinaison du projet d'académie – D'PASS.

La population scolaire reflète ces héritages culturels ainsi que les difficultés structurelles et conjoncturelles d'un territoire passionnant.



Saint-Barthélemy

se situe à 29 km au sud-est de Saint-Martin. Ce micro-territoire s'étend sur 24 km². L'île est également une collectivité d'Outre-mer (COM) régit par l'article 74 mais, en tant que PTOM, elle ne fait pas partie de l'Union européenne. La collectivité a en effet opté pour sa sortie du territoire de l'UE, tout en conservant les droits relatifs à la citoyenneté européenne et à l'utilisation de l'euro comme unique monnaie officielle.



Les amérindiens Caribes nommèrent l'île « Ouanalao » *Là où on trouve l'iguane*. Nom qui est toujours inscrit sur le blason de Saint-Barthélemy.

Le premier Européen à avoir abordé l'île est Christophe Colomb, qui la baptise ainsi en l'honneur de son frère Bartolomeo, lors de son deuxième voyage en 1493.

La France acheta Saint-Barthélemy à l'ordre de Malte en 1674. L'île ne produisant aucune richesse, la Couronne la céda au royaume de Suède en 1784.

En 1847, la Suède abolit l'esclavage à Saint-Barth et les anciens esclaves quittent définitivement l'île. Saint-Barthélemy a été rétrocédée à la France par le traité du 10 août 1877, approuvé par une consultation des habitants, et a été rattachée à la Guadeloupe en 1878.

Les choix faits par la Suède ont ensuite été perpétués par la France qui, observant la pauvreté de l'île et sa situation originale, y a vu le moyen d'en faire une place commerciale dynamique. C'est ainsi qu'un arrêté du 21 novembre 1878 accorda à l'île un régime de franchise commerciale, douanière et fiscale.

Au début du 21^{ème} siècle, l'île est habitée en majorité par les descendants des colons normands et bretons. S'il n'y a jamais été recensé plus de 3000 habitants en quatre siècles, la population a doublé en 30 ans, entre 1990 et 2020, passant de 5 000 habitants à 10 000 résidents permanents.

Pour éviter le tourisme de masse, le territoire a opté dans les années 1960-1970 pour une approche favorisant le tourisme de luxe. Le niveau de vie a augmenté au point de dépasser la moyenne nationale du PIB/habitant (contrairement à Saint-Martin qui est désormais moitié moindre). Le coût de la vie est élevé, en particulier dans l'immobilier, ce qui constitue une des premières problématiques du corps professoral affecté à Saint-Barthélemy.

La langue officielle et vernaculaire est le français.

À l'instar de la plupart des territoires de la République (France métropolitaine et Outre-mer), il existe à Saint-Barthélemy des patois traditionnels et des créoles, et l'anglais y est largement usité.

L'île de Saint-Barthélemy est doublement éloignée des centres de décision des services de l'État qui l'administrent : la préfecture ainsi que le rectorat se situent en Guadeloupe et le préfet délégué ainsi que le SENIDN se situent sur l'île de Saint-Martin.



Le risque cyclonique

Les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin se situent sur la façade orientale de l'arc antillais les exposant aux trajectoires potentielles des ouragans. La saison dite « cyclonique » s'étend du 1er juin et s'achève le 30 novembre.

Le risque cyclonique est important. 4 ouragans destructeurs ont traversé Saint-Martin :

- DONNA (5 septembre 1960) - catégorie 4 ;
- LUIS (5 septembre 1995) - catégorie 4, l'île a été dévastée à plus de 50 % ;
- LENNY (18 novembre 1999) - catégorie 4 ;
- IRMA (5 septembre 2017) - IRMA a été le premier ouragan de catégorie 5 à frapper les îles du Nord. L'île de Saint-Martin a été dévastée à 95%.

La population, les services de l'état et ceux des collectivités territoriales ont acquis une réelle culture du risque, basée sur la solidarité, la résilience, le développement des moyens de prévention et la gestion de crise.

Durant la saison cyclonique, chacun doit se préparer et se tenir informer :

- ☞ Le site Internet de la collectivité de Saint-Martin : <http://www.com-saint-martin.fr/risque-majeur-antilles.html>
- ☞ Le site Internet de la collectivité de Saint-Barthélemy : <https://www.comstbarth.fr/saison-cyclonique>
- ☞ La page Facebook de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin : <https://www.facebook.com/prefet971>



[Le livret édité par la COM de Saint-Barthélemy en ligne ici](#)



[Magazine Soualigapost – édition spéciale 2021 en ligne ici](#)



[Flyer COM Saint-Martin en ligne ici](#)

L'épidémie de COVID-19

La COVID-19 est la crise globale de notre époque et le plus grand défi auquel nous ayons été confrontés depuis la Seconde Guerre mondiale (Déclaration de l'ONU).

Dans ce contexte, nous devons nous mobiliser pour **Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous**

Le 8 septembre 2021, L'état d'urgence sanitaire a été décrété sur les territoires de la Guadeloupe, de Polynésie, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de la Martinique et de La Réunion.

Le gouvernement français a mis en place une plateforme en ligne dédiée : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Localement, c'est sur la page Facebook que la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin met à jour la situation : <https://www.facebook.com/prefet971>

Le SENIDN publie également sur sa page Facebook les dernières mesures à prendre en classe :

**Consultez le
protocole/niveau :**

Se tester, se vacciner

Le protocole 2021 de
l'académie de
Guadeloupe

A Saint-Martin

A Saint-Barthélemy

<https://www.chsaintmartin.org/evenements/vaccination-covid-19.html>

<https://www.sante.fr/centre-de-vaccination-centre-medico-social-de-st-barth>



Culture et évènements locaux

Liste des principaux évènements organisés par les collectivités territoriales

Saint-Martin	Saint-Barthélemy
<ul style="list-style-type: none">• Fin février – début mars : carnaval côté français• 14 avril – 03 mai : carnaval côté hollandais• 03 mai : Fish day• 15 mai : fête de Rambaud/Saint-Louis• 28 mai : célébration de l'abolition de l'esclavage• 05 juillet : I love my ram• 21 juin : fête de la musique• 14 juillet : fête nationale « Bastille day »• 21 juillet : fête de Grand Case• 15 août : fête de Sandy-Ground• 11 novembre : fête de Saint-Martin « Saint-Martin's day »	<ul style="list-style-type: none">• Fin février – début mars : carnaval• 18 mars : Bucket regatta• 14 mai : Festival de théâtre• 22 avril : festival de livre et jazz• 24 avril : festival du cinéma caraïbe• 29 avril : West Indies regatta• 11 avril : Les voiles de St-Barth• 14 juillet : fête nationale• 07 août : fête des quartiers du vent• 01 août : open de tennis de St-Barth• 24 août : fête de Saint-Barthélemy• 24 août : fête des quartiers nord• 25 août : fête de Saint-Louis• 06 novembre : Pitea day : fête du jumelage avec la Suède• 10 novembre : St-Barth gourmet festival• 17-21 novembre : St-Barth Cata-cup• 22 novembre : Art week

➤ Plus d'infos sur les sites de [l'Office de tourisme de Saint-Martin](#) et du [Office de tourisme de Saint-Barthélemy](#)

Comprendre le SENIDN

La nouvelle organisation du système éducatif à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Le SENIDN est un service déconcentré du rectorat de Guadeloupe, inscrit au répertoire nationale des établissements.

Il assure un pilotage de proximité des établissements et la mise en œuvre des réformes pédagogiques tout en répondant aux contextes territoriaux des Iles du nord et aux attentes des usagers, et des partenaires locaux.

Le SENIDN est dirigé par un vice-recteur, adjoint à la rectrice de la Région académie Guadeloupe. Il est l'interlocuteur des deux collectivités d'Outre-mer pour toutes les questions relatives aux compétences partagées en matière éducative et du préfet délégué de Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour toutes les questions d'intérêt commun.

Il est également l'interlocuteur direct des services académiques, des conseillers techniques et des corps d'inspection pour toutes les questions concernant l'organisation de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les locaux du SENIDN sont situés à Saint-Martin, au 2nd & 3^{ème} étages de l'immeuble West indies à Marigot.

Contact : 0590 47 81 43. Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h.



Le SENIDN est constitué de trois pôles :

1. Un pôle administration générale

Une équipe dédiée prend en charge, localement, la gestion des ressources humaines en lien avec les services rectoraux concernés. Ce nouveau pôle est également en charge de la vie de l'élève afin de mieux répondre aux attentes des familles.

2. Un pôle pédagogique

- ▶ La circonscription du premier degré, organisée autour de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), comprend cinq conseillers pédagogiques, un médiateur scolaire et un formateur REP+ ainsi que cinq enseignants formateurs en place dans les écoles.
- ▶ Le service pédagogique Interdegré, chargé de la coordination de la déclinaison de projet d'académie (D'PASS), de la formation continue en lien avec la DRAFPEN, de la politique de la ville (PRE), du décrochage scolaire (MLDS), des UPE2A (CASNAV) de la sécurité des établissements scolaires (EMAS). Des personnels chargés de missions spécifiques complète ce service afin d'assurer un pilotage de proximité des dossiers prioritaires : les classes bilingues, le multilinguisme scolaire, la prévention et la lutte contre l'absentéisme, la carte des formations, etc.

3. Un pôle médico-social

Il déploie une équipe de professionnels de la santé – médecin de l'éducation nationale, infirmières, psychologues – sur l'ensemble des établissements scolaires de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

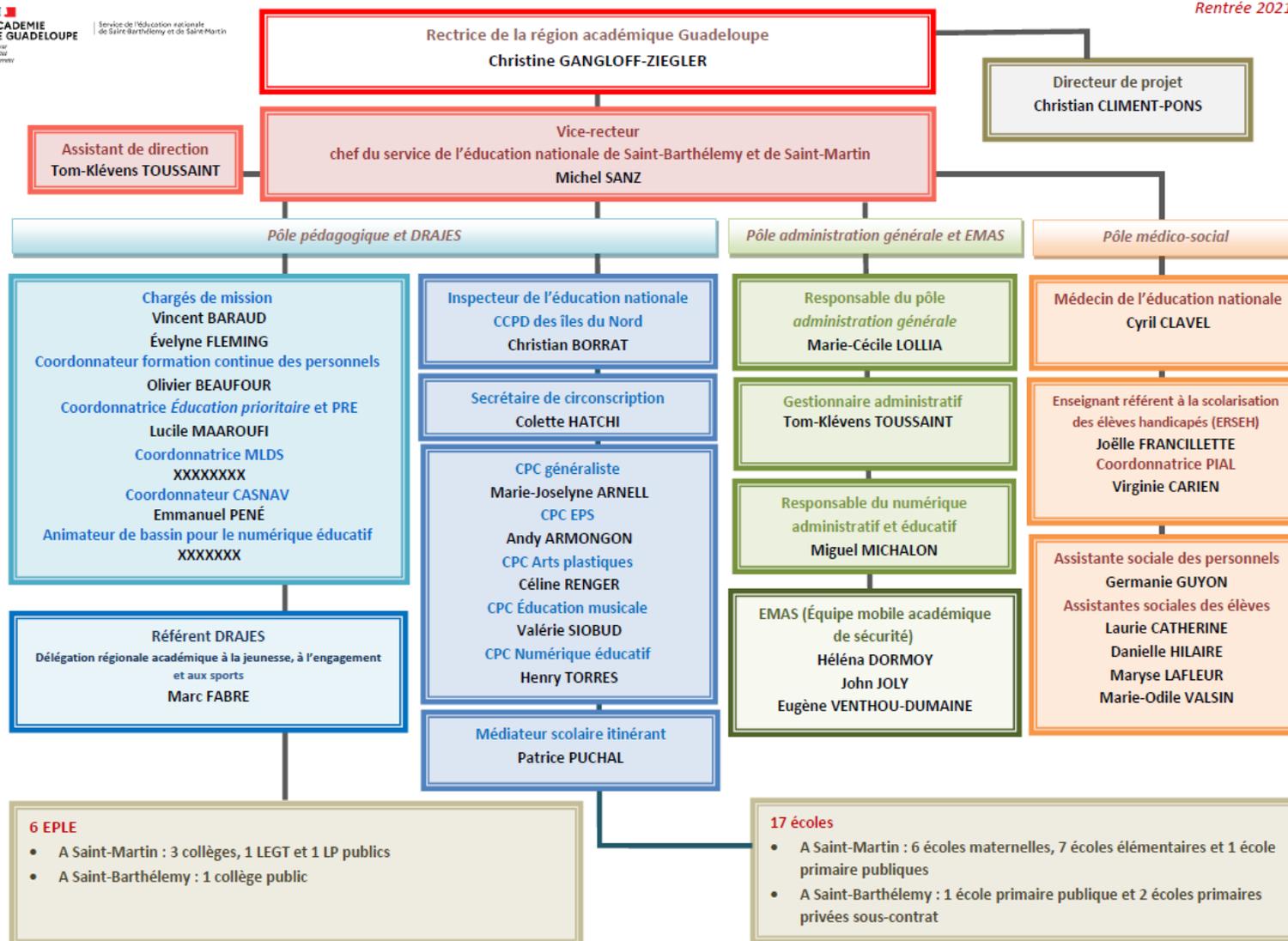
Il assure également une assistance sociale locale des personnels et des élèves.

Il comprend l'accompagnement et le suivi des élèves en situation de handicap par un personnel enseignant-référent (ERESH).

Le système éducatif à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin est ainsi organisé conjointement par les services rectoraux de la région académique Guadeloupe et par le SENIDN.

L'organigramme du SENIDN

Reentrée 2021



L'annuaire des services rectoraux est disponible en ligne : <https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/annuaire>

Les indicateurs clés

Les chiffres ci-dessous sont disponibles dans leur intégralité en ligne :

- ▶ [Tableau de bord de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin](#)

A la rentrée 2021, les deux territoires des « Iles du nord » scolarisent 8 441 élèves.

- Saint-Martin : 7 184 élèves
- Saint-Barthélemy : 1 257 élèves

	Premier degré		Second degré		
	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Total Iles du Nord	4470		3971		8441
Saint-Martin	4028	442	3971	0	19
Saint-Barthélemy	3601	0	3583	0	4
	427	442	388	0	4

Source : SENIDN-prévisions de rentrée 2021

A Saint-Martin, plus de 8 écoliers sur 10 et plus de 7 collégiens sur 10 sont scolarisés en éducation prioritaire.

A Saint-Martin, le taux moyen d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français aux évaluations nationales de CP s'élève à 51,1%, à Saint-Barthélemy, ce taux moyen est de 77%. En mathématiques ce taux s'élève respectivement à 57,2% et 77,9%.

A l'issue du cours préparatoire, aux évaluations nationales de CE1, à Saint-Martin, le taux moyen d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français s'élève à 35%, à Saint-Barthélemy, ce taux moyen est de 76,7%. En mathématiques, ce taux s'élève respectivement à 37,6% et 61,5%.

A l'entrée en sixième, le test de positionnement présente à Saint-Martin un taux moyen d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français de 41,1% et à Saint-Barthélemy, de 86,6%. En mathématiques, ce taux s'élève respectivement à 33,9% et 85,6%.

Le taux de réussite au diplôme national du brevet s'élève, pour la session 2021 à 73,4% à Saint-Martin et à 93,8% à Saint-Barthélemy.

Les taux de réussite aux baccalauréats s'élèvent à 98% pour le bac général, à 95,9% pour le bac technologique et à 74,1% pour le bac professionnel.

Les personnels

L'éducation nationale emploie 824 personnels à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

- **Saint-Martin : 721 personnels**
- **Saint-Barthélemy : 82 personnels**
- **Sur ces deux territoires : 21 personnels**

Source : Indicateurs APAE 1D et 2D au 14-04-2021



Dans les Îles du Nord, près de 80% des enseignants du 1er degré ont moins de 5 ans d'ancienneté dans leur établissement. Comparativement, ce taux s'élève à 61,6% au niveau académique et à 55,6% au niveau national.

Dans le 2nd degré, ce taux s'élève à 67,9% contre 48% au niveau académique et 43,4% au niveau national.

Comprendre D’PASS

Le projet d’académie 2020 – 2023 a fait l’objet d’un travail collaboratif et interactif auquel personnels de l’éducation nationale et partenaires ont été largement associés, y compris à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Il est désormais décliné dans chaque école, collège et lycée de l’académie en actions concrètes et adaptées.

A Saint-Barthélemy et à Saint-Martin le projet d’académie 2020-2023 a fait l’objet d’une déclinaison territorialisée afin de l’adapter aux contextes territoriaux, aux diagnostics scolaires ainsi qu’aux spécificités géographiques, culturelles et linguistiques.

Cette déclinaison du projet d’académie pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin – D’PASS - formalise ainsi 7 plans stratégiques.

Nés de la volonté de dépasser tous les déterminismes, les obstacles et les freins à la réussite de tous les élèves de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin il propose de :

1. Renforcer la maîtrise des fondamentaux ;
2. Valoriser le multilinguisme ;
3. Développer l’éducation artistique et culturelle ;
4. Développer les usages du numériques ;
5. Prévenir et lutter contre l’absentéisme ;
6. Favoriser l’accès à la formation continue des personnels et,
7. Renforcer les liens école-famille.

7 plans pour garantir la déclinaison du projet d’académie donc, mais aussi pour relever les enjeux de l’École à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Un comité de suivi est mis en place pour les Iles du nord.

Contact : M. Olivier BEAUFOUR, coordonnateur D’PASS. Olivier.Beaufour@ac-guadeloupe.fr. 0590 47 82 71



[Consultez D’PASS
Ici !](#)

Les établissements scolaires

23 établissements scolaires aux Iles du Nord, dont 19 à Saint-Martin et 4 à Saint-Barthélemy.

	Premier degré		Second degré		TOTAL
	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Total Iles du Nord	17	2	6	0	23
Saint-Martin	14	0	5	0	19
Saint-Barthélemy	1	2	1	0	4

Saint-Martin : 19 établissements scolaires publics

	Premier degré			Second degré			TOTAL
	Maternelle	Elémentaire	Primaire	Collège	Lycée général et technologique	Lycée professionnel	
Saint-Martin	6	7	1	3	1	1	19
		14			5		

Saint-Barthélemy : 4 établissements scolaires publics et privés sous-contrat

	Premier degré		Second degré	TOTAL
	Primaire Public	Primaire Privé sous contrat	Collège Public	
Saint-Barthélemy	1	2	1	4
		3	1	

A cette rentrée 2021, on compte à Saint-Martin deux réseaux d'éducation prioritaire

- ▶ REP : 8 établissements scolaires, soit 1 collège en REP et 7 écoles dont 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires et 1 école primaire.
- ▶ REP+ : 5 établissements scolaires, soit 1 collège en REP+ et 4 écoles : 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires.

Informations pratiques

Le conseiller RH de proximité

Un conseiller RH de proximité est mis à la disposition du personnel des Iles du Nord. Ce dernier assure la liaison avec les services RH du rectorat, il accueille et accompagne individuellement les personnels qui le souhaitent en termes d'évolution professionnelle et de valorisation de leurs compétences, il répond aux besoins d'écoute des personnels et les oriente vers les services spécialisés relevant du pôle RH du rectorat. Contact : Marie-Cécile LOLLIA - marie-cecile.lollia@ac-guadeloupe.fr / Tél : 0590 47 81 70

Le gestionnaire carrière-paie

Le gestionnaire peut être saisi pour toute question concernant la gestion administrative : paie, avancement, promotion, PPCR, mutation, retraite, congé maladie, rupture conventionnelle...

1^{er} degré : mail : gi.dpep@ac-guadeloupe.fr

Nom de la Gestionnaire	Bureau de gestion	mail
Patricia PYREE	D-J-T	Patricia.pyree@ac-guadeloupe.fr
Guylène JOURSON	B-Y-K-H-R-	Brice-guylene.jourson@ac-guadeloupe.fr
Aicha DELOZE	G-S-E-U	Aicha.deloze@ac-guaedloupe.fr
Juanita ANAIS	L-N-O-Z-W	Juanita.anais@ac-guadeloupe.fr
Béatrice PISTOL	P-V-R	Beatrice.pistol@ac-guadeloupe.fr
Stéphanie COZEMA	A-M	Stephanie.cozema@ac-guadeloupe.fr
Suzy ANNE-MARIE	C-F-I-Q-X	Suzy.anne-marie@ac-guadeloupe.fr

2nd degré :

Pour toute demande vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : ce.dpes@ac-guadeloupe.fr

DPES 1 : gestion individuelle des certifiés, agrégés et AE

DPES 2 : gestion individuelle des PLP, PEGC, EPS, CPE, COP, Assistant LV et AESH-I

DPES 4 : gestion des non titulaires et du remplacement

La mission bilan conseil

Le conseiller mobilité carrière offre un accompagnement professionnel, destiné à tous les personnels de l'académie qui souhaitent réfléchir à une évolution professionnelle, un changement d'activité, leur vécu au travail ou clarifier des questionnements professionnels.

Contact : Corinne BRELEUR, psychologue. Tél :0590 47 81 40 - Mél : corinne.breleur-dacalor@ac-guadeloupe.fr

La cellule handicap

Le rôle du correspondant handicap académique et des référents dans les départements est de faciliter les démarches des agents en situation de handicap tout au long de leur carrière et de mettre en place les compensations nécessaires.

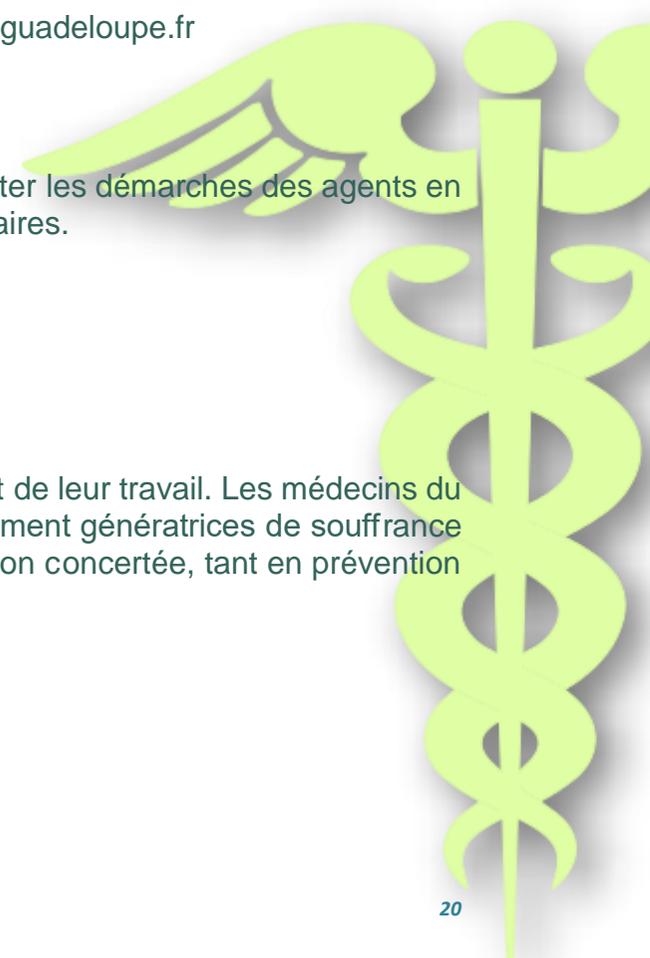
La correspondante handicap : madame Yannick AUGUSTE-PLUMAIN. Tel : 0590 47 82 35

Mél : correspondant-handicap@ac-guadeloupe.fr

La médecine de prévention

La médecine de prévention a pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Les médecins du travail sont associés aux démarches de prévention en matière d'organisations du travail potentiellement génératrices de souffrance au travail. Ils travaillent en collaboration avec les différents professionnels afin de conduire une action concertée, tant en prévention qu'en prise en charge médicale.

Contact : M. Cyril CLAVEL. Médecin scolaire. Cyril.clavel1@ac-guadeloupe.fr. 0590 52 86 40



Le service social en faveur des personnels

Le service social des personnels est un service spécialisé du travail. Il a pour mission d'aider et de conseiller les personnels, tant sur des questions d'ordre social, familial et/ou financier, que sur des problèmes de nature administrative et professionnelle. La prise en charge se fait de manière globale.

Contact : Germanie GUYON. germanie.guyon@ac-guadeloupe Téléphone : 0590 47 82 94

L'action sociale en faveur des personnels

L'action sociale en faveur des personnels se décline en différentes prestations dont la nature, les critères d'attribution et le montant sont définis au niveau interministériel, ministériel ou académique.

Les prestations à gestion académique sont destinées à aider les personnels rencontrant des difficultés ou à répondre à des besoins particuliers dans les domaines suivants : logement, enfance et études, vacances, loisirs, enfants handicapés, restauration ou environnement privé.

Contact : **Cellule d'action sociale** - 0590 47 82 34 / e-mail : ce.actionsociale@ac-guadeloupe.fr

Le dispositif d'accueil individuel de soutien et d'accompagnement psychologique

Entretiens individuels. Entretiens réalisés dans le respect de la plus stricte confidentialité par une psychologue.

Contacts :

Corine BRELEUR DACALOR, psychologue. Tél : 0590 47 82 24 - Mél : corine.dacalor@ac-guadeloupe.fr

Elmire FARNABE, psychologue. Tél : 0590 47 81 40 - Mél : elmire.farnabe@ac-guadeloupe.fr

LA CELLULE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ACADÉMIE GUADELOUPE

Une personne peut vivre à un moment ou à un autre de sa vie un problème personnel qui affecte son travail, ou à l'inverse, elle peut vivre un problème lié au travail qui affecte sa santé ou sa vie personnelle.

Quelles peuvent être les difficultés ?

Difficultés personnelles, conjugales ou familiales

- Stress, anxiété, réactions dépressives
- Problème d'adaptation au changement
- Séparation, divorce, Deuil
- Étape de vie difficile (maladie, préretraite)

Difficultés professionnelles

- Démotivation, épuisement professionnel
- Conflit avec un supérieur hiérarchique ou un collègue
- Insatisfaction de carrière, réaffectation
- Harcèlement moral
- Choc suite à un événement traumatique

L'Académie de la Guadeloupe offre un espace d'écoute à son personnel.

C'est un espace dans lequel le personnel peut exprimer tout questionnement ou toutes difficultés de sa vie professionnelle et/ou personnelle.

Deux psychologues sont à votre écoute :

Corinne DACALOR
 • Rectorat: parc d'activités la Providence ZAC de Dohémère, BP 483 - 97183 Les Abymes
 Tél. : 0590 81 87 40
 • MGEN - v. Espace Accueil et Écoute - Les Abymes
 Avillapôle, Les Abymes
 E-mail : corinne.dacalor@academie-guadeloupe.fr

Émilie FARNABE
 • Rectorat: parc d'activités la Providence ZAC de Dohémère, BP 483 Les Abymes
 Tél. : 0590 81 87 40
 E-mail : emilie.farnabe@academie-guadeloupe.fr

**Confidentialité
Secret professionnel
Volontariat - Neutralité
Respect de la personne
Sans préjudice**

Tout le personnel de l'Éducation Nationale de l'Académie de Guadeloupe a la possibilité de rencontrer une psychologue afin d'être écouté et guidé.

Les entretiens sont confidentiels et soumis au secret professionnel. Selon le code de déontologie des psychologues, aucun renseignement n'est transmis sans votre consentement « libre et éclairé ».

L'utilisation ou non de dispositif d'aide ne peut porter préjudice ou nuire à votre sécurité d'emploi ni à vos chances d'avancement.

« Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues ». (Code de déontologie)

Cellule d'écoute et d'accompagnement des personnels

Une personne peut vivre à un moment ou à un autre de sa vie un problème personnel qui affecte son travail, ou à l'inverse, elle peut vivre un problème lié au travail qui affecte sa santé ou sa vie personnelle.

Difficultés personnelles, conjugales ou familiales

- Stress, anxiété, réactions dépressives
- Problème d'adaptation au changement
- Séparation, divorce, Deuil
- Étape de vie difficile (maladie, préretraite)

Difficultés professionnelles

- Démotivation, épuisement professionnel
- Conflit avec un supérieur hiérarchique ou un collègue
- Insatisfaction de carrière, réaffectation
- Harcèlement moral
- Choc suite à un événement traumatique

L'académie de la Guadeloupe offre un espace d'écoute à son personnel.

C'est un espace dans lequel le personnel peut exprimer tout questionnement ou toutes difficultés de sa vie professionnelle et/ou personnelle.

Tous les personnels ont la possibilité de rencontrer une psychologue

afin d'être écouté et guidé.

Les entretiens sont confidentiels et soumis au secret professionnel.

Selon le code de déontologie des psychologues, aucun renseignement n'est transmis sans votre consentement « libre et éclairé ».

LA FORMATION CONTINUE : VÉRITABLE LEVIER DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La formation continue des personnels de l'éducation nationale répond à un double objectif d'accompagnement vers une plus grande professionnalisation et un meilleur développement professionnel de tous les personnels.

Il s'agit de permettre aux personnels de l'académie d'acquérir et de développer des compétences professionnelles individuelles et collectives par une formation qui réponde à leurs demandes, aux besoins de l'institution et qui s'inscrit dans une culture partagée.

La délégation régionale académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DRAFPEN), impulse et coordonne la mise en œuvre des formations à destination de l'ensemble des personnels de l'académie.

Le Plan académique de formation – PAF – 2021-2022 concerne tous les personnels de l'éducation nationale : personnels d'encadrement, ATSS et enseignants du 1er et du 2d degré.



Il s'organise en 7 plans distincts :

- ▶ Volet 1 : Parcours d'évolution professionnelle
- ▶ Volet 2 : Formations des personnels enseignants et psychologues de l'éducation nationale du 1er degré
- ▶ Volet 3 : Formations des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du 2nd degré
- ▶ Volet 4 : Formations des personnels Ingénieurs, Administratifs, Sociaux et de Santé
- ▶ Volet 5 : Formations des personnels d'encadrement
- ▶ Volet 6 : Formations en Interdegré
- ▶ Volet 7 : Formations en Intercatégoriel

Votre interlocuteur pour les Iles du nord : M. Olivier BEAUFOUR, olivierbeaufour@ac-guadeloupe.fr, 0590 47 82 71.

Des outils à votre service

→ LE SITE ACADÉMIQUE : WWW. <https://seidn.ac-guadeloupe.fr/>

Le site du SENIDN propose des informations à l'attention des usagers du service public d'éducation de nos territoires. Il présente la politique éducative, fournit les informations pratiques et renseigne sur les actualités. Il comprend des espaces dédiés à l'action éducative par thèmes.

→ LE PORTAIL PÉDAGOGIQUE ET SES SITES DISCIPLINAIRES ET THEMATIQUES

Accessibles sur <http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/>

Sur le site Internet du SENIDN, vous trouverez également des informations précieuses sur les dossiers spécifiques aux Iles du nord :

- ☞ Un espace « Ressources » : « Enseigner le français à Saint-Martin », la mallette du Climat scolaire, la mallette de l'EDD, des ressources pédagogiques pour le 1^{er} degré, et tant d'autres [ici !](#)
- ☞ Un espace « Repères » : lettre de cadrage des classes bilingues, bilans des actions menées, arts et culture, éducation prioritaire à Saint-Martin, politique de la ville, etc. [ici !](#)
- ☞ Un espace « Focus » qui met en avant les actions mises en œuvre par les équipes pédagogiques, [ici !](#)

Le portail pédagogique fournit de nombreuses ressources :

- il publie des ressources disciplinaires, transdisciplinaires et thématiques ;
- il informe des formations proposées, et relaie les actualités du Plan de formation académique ;
- il est le relai des informations institutionnelles.

Des documents utiles peuvent être directement téléchargés : ISG, formulaire d'expression de besoin, etc. [ici !](#)



→ LE PORTAIL ARENA

Le portail ARENA (Accès aux ressources de l'Éducation nationale et académiques) donne accès aux applications en ligne communes à tous les personnels tels que :

- I-Prof du ministère de l'Éducation nationale ;
- GAIA pour la formation ;
- l'accès à la messagerie académique ;
- le LSU ;
- Innovathèque.

La page Facebook du SENIDN

- Informations en temps réel
- Interaction possible directe avec le service



Vos bulletins de salaire sont désormais dématérialisés

Avec l'Espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP), les bulletins de paye sont immédiatement disponibles. L'ENSAP est accessible à tous les agents payés par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) ou contractuel.

Pour activer et accéder à cet espace : <https://ensap.gouv.fr>

L'ENSAP est une réelle avancée pour les agents qui recevaient souvent tardivement leurs bulletins de paye, il donne également de précieuses informations sur votre retraite prévisionnelle.

Adresse utiles

Le SENIDN
West indies mall
Marigot
97150 Saint-Martin
0590 47 81 43

La préfecture
Rue de Spring
Marigot
97150 Saint-Martin
0590 52 30 5

La collectivité de Saint-Martin
Rue de la mairie
Marigot
97150 Saint-Martin
0590 87 50 04

La collectivité de Saint-Barthélemy
La Pointe
Gustavia
97098
0590 29 80 40

L'eau

SAUR Saint-Barthélemy
Route de saline, Espace des Lataniers, St Jean
0590 27 64 88

SAUR Saint-Martin
Impasse Paul Mingau
0590 87 97 03

L'électricité

Attention, à Saint-Martin la fréquence est différente des autres territoires de France : 50 H (au lieu de 60Hz).

Contact EDF :

Rue de Concordia
0590 87 50 30

Les impôts

Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont des statuts fiscaux spécifiques

Conformément à la législation et la convention fiscale entre la France et Saint-Martin et la France et Saint-Barthélemy les fonctionnaires en provenance de la métropole ou d'Outre-mer sont considérés comme étant des résidents fiscaux de l'Etat durant les 5 premières années d'installation sur les deux îles.

Pendant cette période de 5 ans, les fonctionnaires dont le traitement est versé à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy doivent déposer simultanément des déclarations d'impôt sur le revenu pour la collectivité et pour l'Etat.

Pour les salaires perçus à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy il convient d'utiliser le formulaire de déclaration 2042SM et de le transmettre aux service fiscaux de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy – (adresse) -il n'y a pas de télé-déclaration pour les déclarations relevant du centre financier des particuliers de Saint-Martin.

Pour l'Etat, vous devez effectuer une déclaration des revenus 2042 nationale et une déclaration 2047 ce qui permet d'éviter une double imposition des revenus perçus à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy (télé-déclaration obligatoire en principe sur le site www.impots.gouv.fr).

Pour information :

Le code général des impôts : http://www.com-saint-martin.fr/ressources/fiscalite/CGI_SM_a-jour-au-1-1-2021.pdf

La fiscalité sur les revenus à Saint-Barthélemy : <https://www.cabinet-roche.com/wp-content/uploads/2016/04/fiscalite-de-saint-barthelemy.pdf>

La règle de domiciliation fiscale : <http://www.com-saint-martin.fr/ressources.php?categorie=4>

Votre interlocuteur au SENIDN, madame Marie-Cécile LOLLIA 0590 47 81 70

Centre des finances publiques Saint-Martin	Centre des finances publiques Saint-Barthélemy
8 rue Jean Jacques Fayel, Marigot 0590 29 06 26	Rue roi Oscar II, Gustavia 0590 27 63 23

Annuaire des établissements scolaires

Liste détaillée en ligne : <https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/annuaire>

Saint-Martin

Ecoles maternelles

Eliane Clarke ce.9710768h@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 25	Jean Anselme ce.9711196y@ac-guadeloupe.fr 0590 29 30 19	Simeonne Trott ce.9710874y@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 27	Evelina Halley ce.9710754t@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 17	Ghilaine Rogers ce.9710875z@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 09	Jérôme Beaupère ce.9710817l@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 01
--	---	---	---	--	--

Ecole élémentaires

Omer Arrondell ce.9710568r@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 23	Clair Saint-Maximin ce.9711096p@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 06	Marie-Amelie Leydet ce.9710210b@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 13	Hervé Williams ce.9711049n@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 21	Aline Hanson ce.9710805y@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 19	Elie Gibs ce.9710567p@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 07	Marie-Antoinette Richards ce.9711197z@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 15
---	--	--	---	---	--	--

Ecole primaire

Emile Choisy
ce.9710980n@ac-guadeloupe.fr
0590 77 39 03

Collèges

Mont-des-Accords ce.9710022x@ac-guadeloupe.fr 0590 51 91 60	Soualiga ce.9711023k@ac-guadeloupe.fr 0590 52 86 40	Roche-gravée -de-Moho ce.9711087e@ac-guadeloupe.fr 0690 66 88 03
---	---	--

Lycées

LEGT Robert Weinum ce.9711252j@ac-guadeloupe.fr 0590 52 86 40	LP Danielle Jeffry ce.9710981p@ac-guadeloupe.fr 0590 29 12 36
---	---

Saint-Barthélemy

Ecole primaire

Gustavia
ce.9710341u@ac-guadeloupe.fr
0590 27 65 50

Ecoles privées sous-contrat

Ecole primaire Saint Joseph ce.9710453r@ac-guadeloupe.fr 0590 27 85 87	Ecole primaire Sainte-Marie ce.9710454s@ac-guadeloupe.fr 0590 27 61 18
--	--

Collège

Mireille Choisy
Ce.9710035l@ac-guadeloupe.fr
0590 29 60 00

Téléchargez la fiche de présentation
votre établissement ! **Ici !**





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*